



## Les demandes de tirs d'été 2022 du sanglier (affût / approche) doivent désormais se faire par internet



La DDT a mis en place  
cette Démarche  
simplifiée et délivre  
les autorisations

La demande pour les autorisations individuelles de tirs d'été est « **dématérialisée** » et **ne se fait plus par courrier papier**. En effet, pour plus de rapidité et de facilité, votre demande devra se faire sur le site « [démarches simplifiées](#) ».



De la même façon, le retour des bilans de prélèvement (sangliers et renards) devra se faire par « [démarches-simplifiées](#) ».

### COMMENT PROCÉDER ?

Vous pouvez y accéder directement en cliquant sur le lien suivant :



**Demande d'autorisation de tir d'été :**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/tir-ete-sanglier-2022-demande-autorisation>



**Bilan des prélèvements en tir d'été :**

**Uniquement le compte rendu des prélèvements effectués en tir d'été entre le 1<sup>er</sup> juin et le 11 septembre**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/tir-ete-sanglier-2022-bilan-de-chasse>



**ATTENTION** : comme chaque année, le retour des bilans des tirs d'été doit se faire avant le 20 septembre de l'année en cours. **Après le 20 septembre 2022, il ne sera plus possible d'accéder à la procédure. Si vous n'avez pas transmis votre bilan avant cette date, vous ne pourrez pas participer aux tirs d'été de l'année suivante.**

### SI VOUS AVEZ DÉJÀ UN COMPTE ?

Si vous avez donné votre avis lors de la consultation publique sur l'arrêté d'ouverture de la chasse via le site « [démarches simplifiées](#) » **vous avez déjà un compte** qui vous permet d'accéder au formulaire de demande d'autorisation. **Vous pouvez directement saisir votre demande en suivant les indications.**

### SI VOUS N'AVEZ PAS DE COMPTE ?

Si vous n'avez pas de compte sur « [démarches simplifiées](#) » il vous faut en créer un pour avoir accès aux formulaires de demande de tirs d'été et de retour des bilans.

**Pour créer un compte sur « [démarches simplifiées](#) », il faut :**

**1**

Cliquer sur « [créer un compte demarches-simplifiees.fr](#) »

**2**

Renseigner votre email et créer un mot de passe

**3**

Confirmer votre compte à partir du mail reçu sur votre boîte mail.



Email (nom@site.com)

Mot de passe

Se souvenir de moi [Mot de passe oublié ?](#)

[Se connecter](#)

